

L'ÉDITOpar **Martial DUMONT**

Non-prévoyante

Les résultats du «référendum» lancé par Joëlle Milquet auprès des parents concernant la possibilité, dès septembre, de demander une dispense de cours philosophique, peuvent être interprétés de deux manières fort différentes.

D'abord, il faut bien constater que 18 % de parents du secondaire officiel et 7 % de parents du primaire qui rejettent les cours philosophiques, c'est plus qu'anecdotique. Et ça tend à prouver une chose : Milquet a bien fait, en dépit des critiques, de demander bien à l'avance quel serait le choix des élèves, histoire de voir l'ampleur de l'organisation à mettre en place à la rentrée pour encadrer tous les «dispensés» dans le fameux «cours de rien».

Mais il y a une deuxième vision des résultats, plus marquante encore : et sur ce coup-là, Joëlle Milquet s'est trompée dans les grandes largeurs. La ministre aura beau dire qu'il ne s'agit pas d'un tsunami, elle a bel et bien totalement sous-évalué le nombre de familles qui aspiraient depuis longtemps à la possibilité de ne plus devoir choisir entre un cours de morale et un cours de religion. La ministre de l'Enseignement tablait, comme c'est le cas en

Flandre depuis 10 ans, sur 1 % des parents réfractaires aux cours philosophiques. C'était oublier qu'au Nord du pays, les demandes de dispenses sont très contraignantes, demandent justification et que les «cours de rien» sont d'un ennui dissuasif. En Fédération Wallonie-Bruxelles, sous la contrainte de la Cour constitutionnelle, Milquet et son décret «cours de rien» ont par contre ouvert la boîte de Pandore. Et les parents s'y sont engouffrés.

Résultat : ce qu'elle avait prévu comme encadrement était tenable si son évaluation avait été correcte. Mais avec un élève sur cinq qui va quitter les cours philosophiques, ça devient difficilement tenable en termes organisationnels et budgétaires. Sa seule solution est donc de proposer le report de la mesure à un an. Pour autant que ce soit possible d'un point de vue juridique. Et avec, de toute façon, la perspective d'une bronca menée par les parents qui se sentiront cocufiés et réclameront l'application de l'arrêt de la Cour constitutionnelle dès septembre.

Décidément, Joëlle Milquet ne semble pas avoir capté que gouverner c'est prévoir.